

Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke

Procès-verbal de l'assemblée du conseil d'administration de la régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke tenue le 23 février 2017 à 14h30 au centre administratif de la Régie, située au 107, chemin Maine Central à Bury.

Présence :

- M. David Price, délégué Ville de Sherbrooke
- Mme Hélène Dauphinais, déléguée Ville de Sherbrooke
- Mme Kathleen Gélinas, déléguée Ville de Sherbrooke
- Mme Annie Godbout, déléguée substitut Ville de Sherbrooke
- M. Robert Roy, délégué MRC du Haut-Saint-François
- M. Walter Dougherty, délégué MRC du Haut-Saint-François
- M. Yann Vallières, délégué MRC du Haut-Saint-François
- M. Kenneth Coates, délégué substitut MRC du Haut-Saint-François

Personnes ressources :

- M. Denis Gélinas, directeur des projets majeurs Ville de Sherbrooke
- M. Dominic Provost, directeur général MRC et CLD du Haut-Saint-François
- M. Jean-François Sornin, directeur général de Valoris
- Mme Odile Goulet, directrice générale adjointe de Valoris
- Mme Geneviève Morin, secrétaire de Valoris

1) Ouverture de la séance ;

La présidente Mme Hélène Dauphinais déclare la séance ouverte.

2) Adoption de l'avis de convocation ;

L'avis de convocation a été transmis en main propre à chaque délégué.

3) Adoption de l'ordre du jour ;

Résolution 2017-02-23-0526

Proposé et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que :

- 1) Ouverture de la séance ;
- 2) Adoption de l'avis de convocation ;
- 3) Adoption de l'ordre du jour ;
- 4) Procès-verbal ;
 - a) Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 26 janvier 2017 (document joint) ;
 - b) Suivi du procès-verbal ;
- 5) Période de questions ;
- 6) Finance ;
 - a) Contrat pour le traitement de la matière organique (Englobe) – année d'option ;
 - b) AO 2017-01 construction des cellules no 6A et 6BP ;

- i. Résultats de l'appel d'offres (document remis sur place) ;
 - ii. Octroi du contrat (document remis sur place) ;
 - iii. Règlement d'emprunt no 18 – approbation ;
 - iv. Résolution pour autoriser un emprunt temporaire ;
- c) Prolongation du financement temporaire – centre de tri ;
- d) Marge sur les comptes à recevoir ;
 - i. Modification des paramètres ;
 - ii. Changement de signataires ;
- e) Résolution pour changer les signataires au niveau de la BMO ;
- f) Résolution pour changer les signataires au niveau de la FCM ;
- g) Reconduction d'un administrateur/dirigeant au conseil d'administration de Gestion Fonds Soutien Estrie inc. et d'un représentant des commanditaires au Fonds Soutien Estrie (documents remis sur place) ;
- 7) Centre de tri ;
 - a) Suivi du dossier ;
- 8) SUPPRIMÉ
- 9) Affaires nouvelles ;
 - a)
- 10) Date de la prochaine réunion : 23 mars 2017 ;
- 11) Levée de l'assemblée.

Adopté

4) Procès-verbal ;

a) Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 26 janvier 2017 (document joint);

Résolution 2017-02-23-0527

Proposé et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du conseil d'administration du 26 janvier 2017 en corrigeant le point 6 c) tarification 2017 (Proposé et résolu unanimement d'accepter la tarification 2017 telle que présentée dans le tableau distribué.)

Adopté

b) Suivi du procès-verbal ;

Aucun suivi.

5) Période de questions ;

Aucune question.

6) Finance ;

a) Contrat pour le traitement de la matière organique (Englobe) – année d'option ;

Le contrat initial pour le traitement des matières organiques (AO-2014-01) accordé à la firme Englobe, s'est terminé le 9 avril 2016. Le devis prévoit la possibilité de prendre deux années d'option. La première période d'option a été utilisée pour l'année 2016-2017 et celle-ci se termine le 8 avril 2017. Pour se prévaloir de la dernière année, Valoris doit aviser Englobe 30 jours avant la fin de la période initiale.

Résolution 2017-02-23-0528

Proposé et résolu unanimement d'aviser la compagnie Englobe que Valoris va utiliser la dernière année d'option disponible pour le contrat de traitement des matières organiques (AO 2014-01).

Adopté

b) AO 2017-01 construction des cellules no 6A et 6BP ;

- Résultats de l'appel d'offres ;

Les dernières cellules du lieu d'enfouissement technique doivent être prêtes pour l'été. Les consultants WSP ont été mandatés pour préparer les plans et devis en vue d'une construction ce printemps. Les soumissions ont été ouvertes le 17 février dernier. Nous avons reçu sept soumissions pour l'appel d'offres 2017-01 Construction des cellules d'enfouissement technique 6A et 6B.

L'analyse des trois soumissions les plus basses est présentée en annexe. Le montant estimé pour les travaux était de 3 913 545.48\$. Il est recommandé que Valoris octroi le contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

- Octroi du contrat ;

Résolution 2017-02-23-0529

Proposé et résolu unanimement que le contrat pour la construction des cellules d'enfouissement technique 6A et 6B soit octroyé à la compagnie Grondin Excavation inc. pour un montant de 1 987 293.88\$ (avant taxes).

Il est aussi recommandé que M. Jean-François Sornin ou Mme Odile Goulet soient autorisés à signer tout document en lien avec ce contrat.

Adopté

- Règlement d'emprunt no 18 - approbation ;

Le règlement d'emprunt no 18 pour la construction de nouvelles cellules d'enfouissement a été approuvé par le Ministère.

- Résolution pour autoriser un emprunt temporaire ;

En attendant le financement permanent du règlement d'emprunt no 18, un financement temporaire doit être demandé. Il est recommandé que M. Sornin soit autorisé à faire une demande de financement temporaire pour un montant de 3 000 000\$.

Résolution 2017-02-23-0530

Proposé et résolu unanimement d'autoriser M. Jean-François Sornin, directeur général de Valoris, à faire une demande de financement temporaire pour le règlement no 18 pour les nouvelles cellules et ce, pour un montant de 3 000 000\$.

Il est également résolu que M. Jean-François Sornin, soit autorisé à signer tout document en lien avec cet emprunt.

Adopté

c) Prolongation du financement temporaire – centre de tri ;

Valoris n'a pas encore atteint le maximum de dépenses admissibles pour la FCM. Nous n'avons donc pas complété ce dossier, en réclamant le dernier paiement. Par conséquent, il faut prolonger le financement temporaire du centre de tri avec la Banque de Montréal.

Il est recommandé afin de minimiser les frais, de demander à BMO de reporter le remboursement au 31 décembre 2017.

Résolution 2017-02-23-0531

Proposé et résolu unanimement que Valoris demande à la Banque de Montréal de reporter la date de remboursement au 31 décembre 2017.

Il est également résolu que M. Jean-François Sornin, directeur général et Mme Hélène Dauphinais, présidente soient autorisés à signer la convention d'amendement avec la Banque de Montréal.

Adopté

d) Marge sur les comptes à recevoir ;

- Modification des paramètres ;

Afin de faciliter la gestion des liquidités, il a été convenu en fin d'année que Valoris devait se doter d'une marge de crédit sur la base des comptes à recevoir avec la Caisse Desjardins des Hauts-Boisés de Cookshire.

Après analyse, il est convenu de modifier les paramètres de cette marge sur comptes. Celle-ci sera égale à 75% de la valeur des comptes à recevoir de moins de 90 jours et elle ne pourra dépasser 700 000\$.

Résolution 2017-02-23-0532

Proposé et résolu unanimement que les paramètres du compte sur marge avec la Caisse Desjardins des Hauts-Boisés soient modifiés afin que celle-ci soit égale à 75% de la valeur des comptes à recevoir de moins de 90 jours et qu'elle ne dépasse pas 700 000\$.

Il est également résolu que M. Jean-François Sornin, directeur général de Valoris, soit autorisé à signer tous les documents requis à ce sujet.

Adopté

- Changement de signataires ;

Résolution 2017-02-23-0533

Proposé et résolu unanimement que M. Jean-François Sornin, directeur général de Valoris et Mme Hélène Dauphinais, présidente soient les nouveaux signataires avec la Caisse Desjardins des Hauts-Boisés, en remplacement de M. Claude Brochu et de Mme Nicole Robert.

Adopté

e) Résolution pour changer les signataires au niveau de la BMO ;

Suite au départ de M. Claude Brochu, directeur général sortant de Valoris, il est requis de faire un changement de signataire auprès de la banque de Montréal.

Résolution 2017-02-23-0534

Proposé et résolu unanimement que M. Jean-François Sornin, directeur général de Valoris soit autorisé à signer les documents en lien avec la Banque de Montréal, en remplacement de M. Claude Brochu.

Adopté

f) Résolution pour changer les signataires au niveau de la FCM ;

Suite au départ de M. Claude Brochu, directeur général sortant de Valoris et de Mme Nicole Robert, il est requis de faire un changement de signataire auprès de la FCM.

Résolution 2017-02-23-0535

Proposé et résolu unanimement que M. Jean-François Sornin, directeur général de Valoris et Mme Hélène Dauphinais présidente, soient autorisés à signer les documents en lien avec la convention de prêt et de subvention avec la FCM, en remplacement de M. Claude Brochu et de Mme Nicole Robert.

Adopté

g) Reconduction d'un administrateur/dirigeant au conseil d'administration de Gestions Fonds Soutien Estrie inc. et d'un représentant des commanditaires au Fonds Soutien Estrie ;

Résolution 2017-02-23-0536

Proposé et résolu unanimement que Valoris à titre d'un des Commanditaires de Fonds Soutien Estrie, société en commandite, autorise la dérogation, consent à reporter la date de fin de la Société en commandite au 31 décembre 2017 et désigne M. Jean-François Sornin, directeur général de Valoris, signataire de toute documentation donnant effet à cette recommandation.

Adopté

Résolution 2017-02-23-0537

Proposé et résolu unanimement de nommer M. Claude Brochu à titre d'administrateur/dirigeant au conseil d'administration de Gestion Fonds Soutien Estrie inc. et à titre de représentant des commanditaires au Fonds Soutien Estrie s.e.c., et ce, pour la prochaine réunion du conseil d'administration de Gestion Fonds Soutien Estrie inc. et à l'assemblée des commanditaires de Fonds Soutien Estrie s.e.c.

Adopté

7) Centre de tri ;

a) Suivi du dossier ;

ATTENDU QUE Valoris a été créée par la ville de Sherbrooke et la MRC du Haut-Saint-François afin de détourner le plus possible de matières résiduelles de l'enfouissement, en complément des autres mesures à la source et en respect des 3 RV ;

ATTENDU QUE le détournement de matières doit atteindre, le plus rapidement possible, zéro enfouissement ;

ATTENDU QUE la seule façon d'atteindre et dépasser les objectifs nationaux fixés par les PGMR actuels fixés par le gouvernement et éventuellement zéro enfouissement, est de mettre à contribution un détournement par le tri des ordures résidentielles, des CRD et des ICI;

ATTENDU QUE l'utilisation des technologies comme celles présentes dans les trois lignes de tri du centre de tri de 32 M \$ de Valoris, permet des taux de détournement inégalés, et ce même en période de rodage;

ATTENDU QUE Valoris a été créée également dans le but de servir de moteur à une filière de développement économique de valorisation des matières résiduelles issues du tri et potentiellement très créatrice d'emplois de qualité, notamment dans son éco-parc industriel;

ATTENDU QUE Valoris a mis sur pied ou attiré dans ses locaux, avec des partenaires, un trio permettant de maximiser la proactivité afin de soutenir le développement de cette filière : le créneau ACCORD des biotechnologies environnementales, le commissaire à l'éco-parc et le centre d'excellence en valorisation des matières résiduelles de l'Estrie;

Résolution 2017-02-23-0538

À CES CAUSES, sur proposition, **IL EST RÉSOLU** d'appuyer la démarche en cours de Valoris afin d'obtenir:

- la reconnaissance de Recyc-Québec d'être un maillon essentiel de la chaîne de détournement des matières résiduelles de l'enfouissement, avec tous les avantages consentis aux autres moyens complémentaires pour des mesures à la source;
- toute autre reconnaissance par le gouvernement du Québec par la compensation lui permettant de jouer son rôle essentiel dans la chaîne de détournement par le tri, par exemple par de l'aide au fonctionnement par la compensation comme celle accordée aux centres de tri dédiés à la collecte sélective;
- du financement afin de soutenir sa stratégie de développement de la filière de valorisation, notamment pour aider pour le tri, le traitement, la R&D, les projets pilotes et les projets d'entreprises.

ADOPTÉE

8) sujet supprimé

9) Affaires nouvelles ;

Aucun sujet.

10) Date de la prochaine réunion ;

Réunion régulière : 23 mars 2017.

11) Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 15h30.

Mme Hélène Dauphinais, présidente

M. Jean-François Sornin, secrétaire-trésorier